



COMMUNIQUE DE PRESSE

16 août 2011

Mesures d'interdiction de prélèvements d'eau dans les cours d'eau non réalimentés de la zone d'alerte 1*

Compte tenu des conditions hydrologiques et du niveau d'alerte atteint par plusieurs rivières, le Préfet de Lot-et-Garonne a décidé d'interdire, tous les jours de la semaine, les prélèvements d'eau destinés à l'irrigation sur les cours d'eau non réalimentés des bassins versants de la zone d'alerte 1 dont la liste figure en annexe.

Sont également concernés par cette suspension, les prélèvements d'eau dans les dérivations des cours d'eau concernés, ainsi que dans les sources, trous d'eau, eaux closes, réserves ou puits situés à moins de 100 m de ces cours d'eau.

Restent néanmoins tolérés, les prélèvements régulièrement autorisés pour irriguer plusieurs types de cultures (maraîchage, pépinières, cultures sous contrat, florales et fouragères ainsi que l'arboriculture fruitière) du mardi 8h au mercredi 8h et du vendredi 8h au samedi 8h.

Les prélèvements à usage domestiques sur ces cours d'eau sont également interdits :

- remplissage ou mise à niveau des piscines,
- lavage des véhicules, hors stations professionnelles et hors véhicules en ayant l'obligation réglementaire ou technique,
- lavage des voies et trottoirs, hors impératif sanitaire,
- arrosage des espaces verts et sportifs de toute nature, jardins sauf potagers,
- nettoyage de terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux.

Ces mesures entrent en vigueur à compter du **jeudi 18 août 2011 à 8h**.

Les arrêtés préfectoraux sont disponibles en mairie, le site internet des services de l'Etat étant momentanément indisponible.

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr

Annexe

***Liste des cours d'eau de la zone d'alerte 1 concernés par l'interdiction des prélèvements d'eau dans le département du Lot-et-Garonne**

(cours d'eau et affluents)

Bassins versants principaux non réalimentés en totalité	Bassins versants principaux dont une partie du cours d'eau principal et les affluents ne sont pas réalimentés
Gers	Auvignon
Gupie	Boudouyssou
Lartigue	Bourbon
Lerm	Dropt
Mondot	Masse d'Agen
Saint-Martin	Masse de Prayssas
Ségone	Masse de Pujols
Serac	Séoune
Tareyre	Tolzac
Trec-Canaule	
Petits affluents de la Garonne provenant des coteaux en rives droite et gauche ¹	
Petits affluents du Lot provenant des coteaux en rives droite et gauche ²	

¹ Notamment les ruisseaux suivants et leurs affluents : Auroue, Avison, Bannieu, Baqueyron, Baradasse, Barguelonne, Bédât, Bénac, Brimont, Caillou, Cave, Estressol, Fongrane (ou Cousteau), Gaubège, Gaule, Gauret, Goulard, Jorle, Las marenques, Lisos, Marais, Mayne, Mestré-Pont, Ministre, Mongrenier, Néguevieille, Patient, Pichagouille, Roubiague, Samazan (ou Laouille), Savoie, Tord

² Notamment les ruisseaux suivants et leurs affluents : Automne, Bausse, Cambes, Camuzol, Labernède, Ladoux, Larpigne, Malefrague, Nauze, Picoï